

**Les Communes et CPAS de Walhain et de Chastre recrutent en synergie
un·e **CONSEILLER/CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION** (m/f)
niveau II ou III sous CDI à temps plein
avec constitution d'une réserve de recrutement**

Missions :

Le conseiller en prévention (m/f) analyse les situations de travail et contrôle l'application de la réglementation du bien-être au travail. En qualité de SIPPT (Service interne pour la prévention et la protection au travail), il/elle conseille en toute indépendance l'employeur et la ligne hiérarchique dans la mise en place d'une politique de prévention visant à assurer le bien-être et la sécurité au travail pour tout le personnel communal, conformément à la Loi sur le Bien-être au travail et à tous les textes légaux s'y rapportant. Il/elle interagit avec l'employeur, les agents et les partenaires internes et externes, en vue de concevoir un plan global de prévention dans lequel s'inscrivent les plans annuels de mise en œuvre. Il/elle adopte une attitude stratégique en vue de prévenir de façon optimale les risques sur le lieu de travail.

Sous l'autorité des Directeurs généraux, en collaboration avec les équipes en place au sein des deux communes et CPAS, le conseiller / la conseillère en prévention sera appelé(e) à effectuer les tâches et activités suivantes (liste non exhaustive) :

Il/elle assure, au niveau des deux entités (liste non exhaustive) :

- la conception, l'animation et la coordination de l'ensemble des démarches visant à la prévention des risques, de la pénibilité du travail et à l'amélioration des conditions de travail, conformément à la réglementation en matière de santé et sécurité ;
- le pilotage des plans de prévention de santé et sécurité ;
- le conseil aux employeurs et aux travailleurs en matière de prévention d'accidents et de contrôle des risques ;
- le soutien dans l'application et/ou la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application correcte de la législation sur le bien-être, de la politique de prévention et des obligations légales en matière de sécurité des personnes sur les différents sites et dans les différents services communaux (écoles, crèche, complexe sportif, salles communales, services techniques et ateliers communaux,...) ;
- la conscientisation des travailleurs à la problématique de la sécurité ;
- une collaboration étroite avec le Service Externe de Prévention et de Protection au travail dans le cadre de la surveillance de la santé, des risques psychosociaux et de la gestion des risques ;

Il/elle participe, au niveau des deux entités (liste non exhaustive) :

- à l'analyse des postes et infrastructures de travail, des projets de chantier, des risques auxquels l'organisation et ses membres sont confrontés dans l'exercice de leurs missions ainsi que des causes des accidents de travail ;
- à la réalisation du plan global de prévention ;
- à la mise en œuvre et au maintien à jour du plan d'urgence communal ;
- à l'organisation de la prévention incendie, premiers secours et soins d'urgence ;
- à l'information des travailleurs en matière de sécurité et de bien-être au travail ;
- à la politique de formation en santé/sécurité et à la mise en œuvre des actions de formation ;

Le profil recherché :

Formation

- Vous êtes titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (p.ex. graduat, bachelier professionnalisant, bachelier de transition) délivré par une haute école ou une université belge après au moins 2 ou 3 ans d'études ;
- ET vous êtes au moins titulaire d'une attestation de formation multidisciplinaire de base pour Conseiller en prévention (Art.II.1 et art.II.4 du code relatif à la formation exigée dans les services internes pour la prévention et la protection au travail) et disposez d'une expérience probante à ce niveau. Avoir débuté la formation menant au certificat de niveau II sera considéré comme un atout ;
- Le cas échéant, vous vous engagez à terminer avec fruit dans l'année la formation menant au certificat de niveau II ;

Savoir

- Vous avez une bonne connaissance de la réglementation belge en matière de santé, bien-être au travail et sécurité ;
- Vous maîtrisez la suite Office (Word, Excel et Outlook) ;
- Vous disposez d'une connaissance de base du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD) et de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale ;

Savoir-faire

- Vous assimilez rapidement et efficacement l'information ;
- Vous avez un esprit analytique et synthétique ;
- Vous montrez d'excellentes capacités de raisonnement, d'argumentation et de concertation ;
- Vous êtes un communicateur efficace, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;
- Vous avez le sens des responsabilités et savez organiser votre travail de manière rigoureuse et efficace en respectant les échéances ;

Savoir-être

- Vous faites preuve de rigueur, de précision, de méthode, d'esprit de collaboration et d'organisation ;
- Vous montrez une solide capacité d'autonomie dans le travail en même temps qu'une bonne aptitude au travail en équipe. Vous visez la réalisation d'objectifs communs ;
- Vous faites preuve d'esprit d'initiative ;
- Vous agissez dans un esprit d'amélioration continue et actualisez vos connaissances au jour le jour ;
- Vous agissez de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, vous respectez la confidentialité et les engagements et évitez toute forme de partialité ;

Les critères suivants seront considérés comme autant d'atouts :

- toute expérience utile à la fonction ;
- avoir obtenu le certificat de niveau II ou être prêt à terminer la formation avec fruit dans l'année de votre engagement ;
- la possibilité de bénéficier d'une aide à l'emploi (APE, Plan Impulsion, etc.) ;
- connaître les spécificités du secteur public.

Rémunération, conditions et avantages :

- Deux contrats à durée indéterminée à mi-temps (un pour chaque commune, temps de travail à partager entre les deux Administrations communales et les deux CPAS) ;
- Échelle de traitement B1 ajustée en fonction de l'ancienneté¹ : entre 3.095,01 € et 4.251,76 € (montant mensuel brut indexé) ;
- Régime de vacances du secteur privé ;
- Possibilité de télétravail ;
- Pécule de vacances et allocation de fin d'année ;
- Chèques-repas d'une valeur faciale de 6 euros à Walhain et 7 euros à Chastre ;
- Possibilité de versement d'une indemnité vélo ;
- Avantages sociaux et commerciaux du Service social collectif (SSC).

Conditions d'admission :

- Vous êtes belge ou citoyen-ne d'un état faisant partie de l'UE ;
- Vous jouissez des droits civils et politiques ;
- Vous justifiez d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Vous êtes titulaire des diplôme et certificat décrits plus haut.

Dépôt des candidatures :

Votre dossier de candidature complet doit être introduit **le 3 mars 2024** au plus tard auprès du Service du Personnel de la Commune de Walhain, de préférence par mail à l'adresse personnel@walhain.be, ou par courrier : Place communale 1 à 1457 Walhain. Toute information complémentaire peut être obtenue durant les heures de bureau au 010/65.32.83 ou par mail : personnel@walhain.be.

Votre dossier de candidature doit impérativement comprendre :

- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Un curriculum vitae à jour ;
- ✓ Une copie du ou des diplôme(s) obtenu(s), y compris le certificat de Conseiller en Prévention niveau II ou l'attestation de formation de base.

Tout dossier de candidature incomplet à la date de clôture et/ou ne répondant pas aux exigences reprises dans le profil de la fonction sera écarté de la procédure de recrutement.

Une sélection préalable des candidat-es sera faite dans le courant de la semaine du 4 mars 2024 sur la base de la lettre de motivation et du curriculum vitae. Le jury se réserve le droit de ne pas retenir les dossiers complets qui ne seraient pas suffisamment en adéquation avec la fonction proposée. Seuls les candidat-es présélectionné-es seront invité-es à participer aux épreuves de sélection visant à vérifier la maîtrise des connaissances spécifiques.

Détail des épreuves et cotations :

1. Une épreuve écrite, planifiée le **mardi 12 mars 2024**, sur les matières concernées par le poste et les éléments de base relatifs au fonctionnement des communes et/ou des CPAS ;

¹ reprise à 100 % pour le secteur public et valorisée à hauteur de maximum 6 ans dans le secteur privé

2. Une épreuve orale, planifiée dans le courant de la **semaine du 18 mars 2024**, destinée à évaluer votre personnalité, vos motivations, vos connaissances générales et professionnelles et votre niveau de raisonnement.

Il est demandé aux candidat·es de réserver d'ores et déjà la date du 12 mars dans leur agenda. La date exacte de l'épreuve orale sera communiquée à chacun·e par retour de mail avec l'accusé de réception du dossier de candidature.

Pour réussir, les candidat·es devront obtenir au moins 50 % des points à chaque épreuve et au moins 60 % des points au total. Les lauréat·es pourront être versé·es dans une réserve d'engagement, qui restera valable deux ans.

Entrée en service début avril au plus tôt.